

Fiche de données de Sécurité

Produit: CARBUREACTEUR Jet A-1 Page: 1/8
FDS N°:30141-33 Version :3.05 Version du :2005-01-28
Cette fiche annule et remplace la fiche du :2004-06-23

ETIQUETTE DU PRODUIT

ETIQUETAGE (d'usage ou CE): Concerné
N° CE : 265-184-9 - Kérosène (pétrole), hydrodésulfuré
N° CE : 294-799-5 - Kérosène adouci (pétrole)

Symboles :



Symboles : Xn Nocif N Dangereux pour l'environnement.

Contient : Kérosène (pétrole) hydrodésulfuré
Kérosène (pétrole) adouci

Phrases de risque : R-10 Inflammable.
R-65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R-38 Irritant pour la peau.
R-51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Conseils de prudence : S-62 En cas d'ingestion, ne pas faire vomir: consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
S-61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/ la fiche de données de sécurité.
S-24 Éviter le contact avec la peau.
S-2 Conserver hors de la portée des enfants.

ETIQUETAGE TRANSPORT: Concerné voir rubrique 14

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit : CARBUREACTEUR Jet A-1

*Autres produits concernés : Carburacteur Jet A1 selon la désignation internationale pour l'aviation civile, Carburacteur pour turbomachines d'aviation type kérosène F-35, F-34 / JP8 (si additif anti-glace AAG) : AVTUR, Carburacteur sous conditions d'emploi.

Utilisation Commerciale : Carburant pour turbomachines d'aviation

Fournisseur : TOTAL FRANCE
24, cours Michelet.
92800 PUTEAUX.
FRANCE
Tél: 01 41 35 40 00
Fax: 01 41 35 82 88

N° d'appel d'urgence : ORFILA / Tel : 01.45.42.59.59

Voir coordonnées locales en fin de fiche :

2. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

SUBSTANCE

Fiche de données de Sécurité

Produit:

CARBUREACTEUR Jet A-1

Page: 2/8

FDS N°:30141-33

Version :3.05

Version du :2005-01-28

Cette fiche annule et remplace la fiche du :2004-06-23

Nature chimique :

Kérosène (pétrole) - Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue soit par adoucissement d'un distillat de pétrole, afin de convertir les mercaptans ou d'éliminer les impuretés acides, soit par traitement à l'hydrogène d'une charge pétrolière afin de convertir le soufre organique en hydrogène sulfuré qui est ensuite éliminé. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C9-C16 et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 130°C et 290°C.

Composants contribuant aux dangers	N°. CE	N°. CAS	Concentration	Symbole	Risques
Kérosène (pétrole) hydrodésulfuré	265-184-9	64742-81-0	100 %	Xn ,N	R-10, 65, 38, 51/53
Kérosène (pétrole) adouci	294-799-5	91770-15-9	100 %	Xn ,N	R-10, 65, 38, 51/53

Voir section 16 pour des explications relatives aux phrases R :

Commentaires sur la composition :

Suivant l'origine de la raffinerie, le N° CAS de ce produit peut être différent.

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Effets néfastes sur la santé :

En cas d'ingestion accidentelle, le produit peut être aspiré dans les poumons en raison de sa faible viscosité et donner naissance à une pneumopathie d'inhalation se développant dans les heures qui suivent (surveillance médicale indispensable pendant 48 h).
Irritant pour la peau.

*Effets néfastes sur l'environnement :

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Dangers physico-chimiques :

Inflammable.

Classification du produit :

Inflammable.
Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
Irritant: Xi.
Dangereux pour l'environnement.

4. PREMIERS SECOURS

EN CAS DE TROUBLES GRAVES OU PERSISTANTS, APPELER UN MEDECIN OU DEMANDER UNE AIDE MEDICALE D'URGENCE.

Inhalation :

Le risque n'existe qu'en cas de formation d'aérosol ou en cas de chauffage du produit. Transporter la personne hors de la zone contaminée, la maintenir au chaud et au repos.
Irritation des voies respiratoires; narcose.

Ingestion :

Faire appel au médecin. Ne pas faire vomir pour éviter les risques d'aspiration dans les voies respiratoires. Maintenir la personne au repos.
Nausée, vomissements, douleurs abdominales.

Contact avec la peau :

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
Se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
Irritation cutanée.

Contact avec les yeux :

Laver immédiatement et abondamment à l'eau, en écartant les paupières, pendant au moins 15 minutes et consulter un spécialiste.
Sensation de brûlure et rougeur temporaire.

Aspiration :

Si on soupçonne qu'il y a eu aspiration du produit dans les poumons (au cours de vomissements par exemple), transporter d'urgence en milieu hospitalier.

Fiche de données de Sécurité

Produit:

CARBUREACTEUR Jet A-1

Page: 3/8

FDS N°:30141-33

Version :3.05

Version du :2005-01-28

Cette fiche annule et remplace la fiche du :2004-06-23

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Point d'éclair :

voir rubrique 9 - Propriétés physiques et chimiques.

Moyens d'extinction :

- Appropriés :

Mousse, CO₂, poudre et éventuellement eau pulvérisée additionnée si possible de produit mouillant.

- Déconseillés :

Eau interdite sous forme de jet bâton car elle provoque la dispersion des flammes.

Méthodes particulières d'intervention :

Refroidir les réservoirs et les parties exposés au feu par arrosage avec beaucoup d'eau.

Isoler la source de combustible; selon le cas, laisser brûler sous contrôle jusqu'à épuisement du combustible, ou utiliser les agents d'extinction appropriés.

Dangers spécifiques :

La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que CO, CO₂, hydrocarbures variés, aldéhydes, et des suies. Leur inhalation est très dangereuse.

Une attention particulière doit être accordée aux risques d'explosion.

Quand la température approche celle du point d'éclair, la tension de vapeur est telle qu'elle permet l'établissement d'une atmosphère explosive au dessus du produit stocké.

Protection des intervenants :

Protéger le personnel par des rideaux d'eau.

Port obligatoire d'un appareil respiratoire isolant autonome en atmosphère confinée en raison de l'abondance des fumées et des gaz dégagés.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles :

En fonction des risques d'exposition, porter des gants, des lunettes, un appareil respiratoire isolant (si risque d'inhalation de vapeurs), des bottes et un vêtement, imperméables aux hydrocarbures (voir aussi rubrique 8).

Mesures après fuite/épandage :

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts, les cours d'eau et les nappes phréatiques. En cas d'épandage, prévenir les autorités compétentes lorsque la situation ne peut pas être maîtrisée rapidement et efficacement.

Méthodes de nettoyage :

- Récupération :

A l'aide de moyens physiques (pompage, écrémage, matériaux absorbants).

Ne jamais utiliser d'agent dispersant.

Contenir les déversements et les récupérer au moyen de sable ou de tout autre matériau inerte absorbant.

Conservier les déchets dans des récipients clos et étanches.

- Elimination :

Remettre les matières souillées à un ramasseur agréé (voir aussi rubrique 13).

Prévention des risques secondaires :

Eliminer toutes les sources d'inflammation.

Envisager l'interruption des alimentations électriques si cette action n'est pas génératrice d'étincelles dans la zone où les vapeurs du produit se sont répandues.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

MANIPULATION :

Fiche de données de Sécurité

Produit: CARBUREACTEUR Jet A-1 Page: 4/8
FDS N°:30141-33 Version :3.05 Version du :2005-01-28
Cette fiche annule et remplace la fiche du :2004-06-23

Prévention de l'exposition des travailleurs :	Eviter la formation de vapeurs, brouillards ou aérosols. Manipuler dans des locaux bien ventilés. Conserver les produits à l'écart des aliments et boissons. Les opérations d'inspection, de nettoyage et de maintenance des réservoirs de stockage impliquent le respect de procédures strictes et ne doivent être confiées qu'à du personnel qualifié d'entreprise spécialisée. NE PAS FUMER. EVITER D'INHALER LES VAPEURS. EVITER LE CONTACT AVEC LA PEAU ET LES MUQUEUSES. Porter des chaussures de sécurité et des vêtements couvrants ne générant pas de charges électrostatiques.
Prévention des incendies et des explosions :	Utiliser du matériel anti-déflagrant. Concevoir les installations pour éviter toute propagation de nappe enflammée (fosses, cuvettes de rétention, siphons dans les réseaux d'eau d'écoulement). Manipuler à l'abri de toute source d'inflammation (flamme nue, étincelles,...) et de chaleur (collecteurs ou parois chaudes). Ne pas employer d'air ou d'oxygène comprimé dans le transvasement ou la circulation des produits. N'INTERVENIR QUE SUR DES RESERVOIRS FROIDS, DEGAZES (RISQUE D'ATMOSPHERE EXPLOSIVE) ET AERES. Les emballages vides peuvent contenir des vapeurs inflammables ou explosibles.
Précautions :	Chargement et déchargement doivent se faire à la température ambiante. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques en particulier en mettant toutes les parties des installations en liaison équipotentielle reliée à la terre, en interdisant le chargement en pluie et en limitant la vitesse d'écoulement du produit en particulier au début du chargement. Eviter les contacts prolongés et répétés avec la peau, ils peuvent provoquer des affections cutanées favorisées par des petites blessures ou des frottements avec des vêtements souillés. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Eviter de respirer les vapeurs, fumées, brouillards. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation du produit. Eviter le contact avec les agents oxydants forts. N'utiliser que des récipients, joints, tuyauteries..., résistants aux hydrocarbures.
STOCKAGE :	
Mesures techniques :	Utiliser du matériel anti-déflagrant conformément à la réglementation en vigueur.
Conditions de stockage :	- Recommandées : Stocker les conditionnés (fûts, échantillons, bidons...) dans des locaux bien ventilés. Stocker à température ambiante à l'abri de l'eau, de l'humidité et de toute source d'ignition. Concevoir les installations pour éviter la pollution des eaux et du sol. Les installations électriques doivent être conformes aux réglementations en vigueur. Concevoir les installations pour éviter toute propagation de nappe enflammée (fosses, cuvettes de rétention, siphons dans les réseaux d'écoulement). Se conformer aux dispositions applicables du règlement des Installations classées et aux règlements locaux d'aéroport. - A éviter : Le stockage soumis aux intempéries.
Matières incompatibles :	Réaction dangereuse en cas de contact avec les agents oxydants forts (herbicides...).
Matériaux d'emballage :	N'utiliser que des récipients, joints, tuyauteries..., résistant aux hydrocarbures.

Fiche de données de Sécurité

Produit: CARBUREACTEUR Jet A-1 Page: 5/8
FDS N°:30141-33 Version :3.05 Version du :2005-01-28
Cette fiche annule et remplace la fiche du :2004-06-23

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures d'ordre technique : Utiliser le produit en atmosphère bien ventilée avec du matériel anti-déflagrant. Dans le cas de travaux en enceinte confinée (cuves, réservoirs...), s'assurer d'une atmosphère respirable et porter les équipements recommandés.

Valeurs limites d'exposition : En FRANCE, l'exposition aux vapeurs de kérosène n'est pas réglementée ; aux USA, la Valeur Moyenne d'Exposition (TLV - TWA) est de 200 mg/m3 sur 8 heures.

Protection respiratoire : Dans le cas de travaux en enceinte confinée (cuves, réservoirs...), s'assurer d'une atmosphère respirable et porter les équipements recommandés.

Protection des mains : Gants imperméables et résistants aux hydrocarbures.
Matières recommandées : PVA, Nitrile, Polymère fluoré.

Protection des yeux : Lunettes en cas de risque de projections.

Protection de la peau et du corps autre que les mains : Selon nécessité, écran facial, bottes, vêtements imperméables aux hydrocarbures, chaussures de sécurité.

Mesures d'hygiène du travail : Eviter le contact avec la peau.
Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment à l'eau en écartant les paupières pendant au moins 15 minutes et consulter un spécialiste.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique : Liquide

Couleur : Incolore à jaune clair

Odeur : Caractéristique.

Masse volumique : 775 - 840 kg/m3
Température (°C) 15

Point d'éclair : ≥ 38 (~ 41) ° C (ASTM D3828)

Température d'auto-inflammation : > 230 ° C (ASTM E 659)

Commentaires sur les températures d'auto-inflammation : Cette valeur peut être notablement abaissée dans des conditions particulières (oxydation lente sur milieux fortement divisés...)

Limite d'inflammabilité - inférieure (%) : 0,7

Limite d'inflammabilité - supérieure (%) : 6

Commentaires sur l'explosivité : Des mélanges explosifs peuvent se former au contact de l'air.

Températures spécifiques de changement d'état : Intervalle de distillation : ~ 130 - 300 ° C
Température de congélation : $\leq - 47$ ° C (ASTM D 2386)

Densité de vapeur : > 1 (Air=1)

Pression de vapeur : < 8 hPa
Température (°C) 20

Solubilité : - Dans l'eau :
Pratiquement non miscible. Insoluble
- Dans les solvants organiques :
Soluble dans un grand nombre de solvants usuels.

Fiche de données de Sécurité

Produit: CARBUREACTEUR Jet A-1 Page: 6/8
FDS N°:30141-33 Version :3.05 Version du :2005-01-28
Cette fiche annule et remplace la fiche du :2004-06-23

Viscosité : < 7 mm²/s
Température (°C) 40
Autres données : - pH : non applicable

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité : Produit stable aux températures de stockage, de manipulation et d'emploi.
Conditions à éviter : La chaleur (températures supérieures au point d'éclair), les étincelles, les points d'ignition, les flammes, l'électricité statique...
Matières à éviter : Agents oxydants forts.
Produits de décomposition dangereux : La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que CO, CO₂, hydrocarbures variés, aldéhydes et des suies.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

TOXICITE AIGUE - EFFETS LOCAUX :

Inhalation, commentaires: L'inhalation de vapeurs ou d'aérosols peuvent être irritantes pour les voies respiratoires et les muqueuses.
L'inhalation de vapeurs à forte concentration entraîne une réaction narcotique sur le système nerveux central : céphalée, vertiges, somnolence, voir perte de connaissance nécessitant des secours rapides.
Contact avec la peau, commentaires: Irritant.
Contact avec les yeux, commentaires: Non classé irritant mais peut provoquer une sensation de brûlure et rougeur temporaires.
Ingestion, commentaires: Nocif : en cas d'ingestion accidentelle, le produit peut être aspiré dans les poumons en raison de sa faible viscosité et donner naissance à une pneumopathie d'inhalation se développant dans les heures qui suivent (surveillance médicale indispensable pendant 48 h).

TOXICITE CHRONIQUE OU A LONG TERME :

Inhalation : Les vapeurs et les aérosols peuvent être irritants pour les voies respiratoires et les muqueuses.
Sensibilisation : Non classé sensibilisant.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Commentaires sur l'écotoxicité : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. (recommandation CONCAWE)
Mobilité :
- Air :
Le produit s'évapore dans l'atmosphère et se disperse plus ou moins en fonction des conditions locales.
- Sol :
Le produit peut s'infiltrer dans le sol.
- Eau :
Le produit s'étale à la surface de l'eau. Une faible fraction peut s'y solubiliser.
Potentiel de bioaccumulation : La bioaccumulation potentielle de ce produit dans l'environnement est très basse.
Persistance et dégradabilité : Ce produit est considéré comme intrinsèquement biodégradable.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Elimination des déchets : La méthode recommandée est le recyclage ou brûlage dans une installation agréée.

Fiche de données de Sécurité

Produit: CARBUREACTEUR Jet A-1 Page: 7/8
FDS N°:30141-33 Version :3.05 Version du :2005-01-28
Cette fiche annule et remplace la fiche du :2004-06-23

Elimination des emballages souillés : Les emballages vides peuvent contenir des vapeurs inflammables ou explosibles.
Remettre à un éliminateur agréé.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

N°ONU : 1863
*Désignation officielle de transport (nat.) : Carburéacteur
Désignation officielle de transport (int.) : Kérosène (UN 1223)
Route (ADR)/Rail(RID) :
Classe : 3
Code de classification : F1
N° d'étiquette : 3
Code danger : 30
Groupe d'emballage : III
Fluvial (ADNR) :
Classe : 3
Code de classification : F1
N° d'étiquette : 3
Groupe d'emballage : III
Mer (IMO/IMDG) :
Classe : 3
N° d'étiquette : 3
Fiche sécurité : F-E, S-E
Groupe d'emballage : III
Air (OACI/IATA) :
Classe : 3
N° d'étiquette : 3
Groupe d'emballage : III
Dispositions spéciales : néant

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

N° CE : 265-184-9 - Kérosène (pétrole), hydrodésulfuré
N° CE : 294-799-5 - Kérosène adouci (pétrole)

Symboles :



Fiche de données de Sécurité

Produit: CARBUREACTEUR Jet A-1 Page: 8/8
FDS N°:30141-33 Version :3.05 Version du :2005-01-28
Cette fiche annule et remplace la fiche du :2004-06-23

Symboles : Xn Nocif N Dangereux pour l'environnement.

Contient : Kérosène (pétrole) hydrodésulfuré
Kérosène (pétrole) adouci

Phrases de risque : R-10 Inflammable.
R-65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R-38 Irritant pour la peau.
R-51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Conseils de prudence : S-62 En cas d'ingestion, ne pas faire vomir: consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
S-61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/ la fiche de données de sécurité.
S-24 Éviter le contact avec la peau.
S-2 Conserver hors de la portée des enfants.

Autres : CONCAWE : rapport 6/05 et 01/54

Directives européennes : D. 67/548/CEE modifiée par D. 94/69/CE (21° APT)

Réglementation Française :

Code Sécurité sociale : Tableau des maladies professionnelles n° 4 bis
- Art. L 461-6, Art. D.461-1, annexe A, n° 601

Code du travail : - Art. R.241-50, arrêté du 11.07.77(surveillance médicale spéciale).

Installations classées : Liquide inflammable (1ère catégorie) rubrique 1430
Se conformer aux dispositions applicables du règlement des installations classées.

Autres : Arrêté du 9 novembre 2004 relatif à la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances et transposant la directive 2001/59/CE.
Décret 2003-1254 du 23/12/2003 relatif à la prévention du risque chimique (JORF du 02/03/2004).

16. AUTRES INFORMATIONS

Explications relatives aux phrases R, partie 2 : R-10 Inflammable.
R-65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R-38 Irritant pour la peau.
R-51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Restrictions d'emploi : Ce produit ne doit être utilisé que comme carburant pour turbine d'aviation

*Date de révision: 2005-01-28

*Annule et remplace la fiche du: 2004-06-23

Les modifications effectuées sur les dernières FDS sont signalées par le signe *.

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut pas être considérée comme exhaustive. Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux cités.